



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 16 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 16 novembre 2022** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Éric JACQUET – Anne-Charlotte DANNEEL – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) – Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) – Laurence BEUGRAS (à Lionel BRUNEL)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- FINANCES 3
 - 1. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 3
 - 2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 6
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE 6
 - 3. BRIGNAIS MAGAZINE 6
 - 4. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES..... 7
 - 5. COMMISSIONS COMMUNALES..... 8
 - 6. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS 10
 - 7. CONVENTION TRIPARTITE CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL / CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES / VILLE..... 11
- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME..... 13
 - 8. IMMEUBLE SAINTE SABINE - 31 RUE DE LA GIRAUDIÈRE 13
- ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE 14
 - 9. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES..... 14

• INFORMATIONS.....	16
1. Décisions du Maire.....	16
2. Substances perfluorées.....	17
3. Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG).....	22
4. Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG).....	27

M. Serge BÉRARD : Je vous propose d'ouvrir cette séance. Bonsoir à tous. En préambule, je voudrais simplement...nous avons appris le décès de Henry ANGLADE cette semaine et je voulais faire un petit mot pour lui rendre hommage au nom de tous les Brignairots, tous les amoureux du vélo ; tous ceux qui au vélo-club qui ont travaillé avec lui pendant de nombreuses années. Vous savez qu'avec Michel PIERRE il avait créé cette manifestation qui a pris une place importante dans la région et à Brignais.

Henry ANGLADE nous a quittés à 89 ans et nous avons une pensée pour lui et tous ceux qui lui étaient proches.

Le secrétaire de séance pourrait être Christine MARCILLIERE, si elle en est d'accord. Merci Christine.

Nous avons des pouvoirs :

- Marie DECHESNE donne pouvoir à Sébastien FRANCOIS ;
- Guy BOISSERIN donne pouvoir à Nicolas KELEN ;
- Laurence BEUGRAS donne pouvoir à Lionel BRUNEL.
- Claude MARCOLET donne pouvoir momentanément à Michèle EYMARD.

Tout le monde est d'accord ? Merci.

Je vous propose tout d'abord d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 19 octobre. Vous avez tous reçu la convocation, l'ordre du jour, la liasse et les documents annexés pour ce Conseil, y compris le procès-verbal. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce procès-verbal ?

Mme Sylvie GUINET : Je voulais juste réagir par rapport aux propos de Mme ROUANET sur le PV effectivement. Quand vous dites que j'ai protesté contre les horaires réduits de la médiathèque, je n'ai pas contesté contre les horaires réduits puisqu'ils étaient déjà appliqués en 2019. J'ai protesté sur le fait qu'ils étaient appliqués dès le 4 juillet ; et ça vous n'en tenez pas compte. Je voulais juste préciser ce soir que c'était par rapport au 4 juillet. Je voulais rectifier mais ce n'est pas contre les horaires réduits simplement.

M. Serge BÉRARD : Nous avons noté la précision. Merci Mme GUINET.

Je vous propose de passer l'approbation du procès-verbal. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Est-ce qu'il y a des questions orales prévues et que nous pouvons d'ores-et-déjà anticiper ?

Mme Sylvie GUINET : Oui, il y en aura.

M. Serge BÉRARD : Avions-nous des points à préciser par rapport au dernier Conseil ? Je ne crois pas. Nous verrons à la fin du Conseil.

Je vous propose l'ordre du jour suivant : tout d'abord, le budget principal de la Ville où nous parlerons de l'occupation du domaine public ; Éric JACQUET rapportera. Béatrice DHENNIN proposera une délibération qui portera sur les pertes sur créances.

Nous aurons une délibération proposée par Agnès BÉRAL sur la tarification des encarts publicitaires. Jean-Philippe SANTONI nous proposera une délibération sur l'ouverture dominicale des commerces. Je porterai moi-même une délibération concernant la modification de la composition des Commissions communales. Agnès BÉRAL présentera une délibération à propos des indemnités de fonction des élus.

Agnès BÉRAL également nous proposera une convention tripartite entre le Centre social, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune. Valérie GRILLON aura une délibération qui porte sur une rétrocession foncière à l'immeuble Sainte Sabine et nous terminerons par une délibération d'Anne-Claire ROUANET concernant l'Espace Guy de Chauliac qui vient de s'ouvrir.

Nous aurons ensuite les décisions du Maire et quelques informations avec d'une part une présentation de rapport d'activité par Roger REMILLY de l'activité du SYSEG. Moi-même (parce que Guy BOISSERIN est excusé) ; nous avons envisagé que ce soit lui mais en l'occurrence ce sera moi et comme vice-président de la CCVG, je proposerai le rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes. Nous rajoutons un point parce que nous avons eu des informations concernant les perfluorés qui ont été retrouvés dans l'eau du Rhône et Jean-Philippe GILLET nous fera une communication pour informer tout le monde de la situation et de ce qui a été présenté récemment, notamment à Pierre-Bénite. Voilà pour l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des questions ou des points à soulever par rapport à cet ordre du jour ? S'il n'y en a pas je vous propose d'engager directement la première délibération et je donne la parole à Éric JACQUET.

- **FINANCES**

- 1. **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Tarifs 2023

- Rapporteur : Éric JACQUET**

M. Éric JACQUET : Bonsoir à tous. Je vais vous parler de la délibération sur l'occupation du domaine public. Le domaine public est constitué par les biens appartenant à une personne publique dont l'usage est affecté à l'usage direct du public ou d'un service public.

Son utilisation privative, pour quelque raison que ce soit, doit par conséquent toujours faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

D'un point de vue financier, toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance domaniale (je ne lis pas tout ; je fais un petit résumé).

La commune de Brignais a institué des tarifs à ce titre dans la délibération du Conseil municipal du 19 novembre 2015, complétée par la délibération du 24 mars 2016 et suivantes, dont la dernière mise à jour date du 17 novembre 2022.

Selon la délibération du 19 novembre 2015, ces tarifs doivent être révisés annuellement sur la base de l'indice des prix de la consommation hors tabac. En septembre 2022, le taux d'inflation sur une année était de 5,70%.

Il est donc proposé au Conseil municipal de réviser les tarifs d'occupation du domaine public en se basant sur les taux d'inflation à compter du 1^{er} janvier 2023. Je ne sais pas si vous avez les tableaux avec vous au niveau des augmentations mais nous allons en citer quelques-unes. Par exemple, pour les foires et fêtes publiques/étalages de commerçants non sédentaires/ventes au déballage : le tarif 2022 était de 4,10 €/jour/mètre linéaire et il passe en 2023 à 4,40 €/jour/mètre linéaire, ce qui fait entre 5 et 10% d'augmentation suivant les tarifs.

Vous avez ensuite les véhicules de vente et exposition ; le marché forain par exemple avec le tarif abonné en 2022 de 1,10 €/jour/mètre linéaire ; le tarif non abonné était de 1,60 €/jour/mètre linéaire. Le forfait électricité à 2,30 €/jour et en 2023 il passe pour les abonnés à 1,20 €/jour et à 1,70 €/jour pour les non-abonnés et le forfait électricité à 2,50 €/jour.

Vous avez également les terrasses qui peuvent intéresser pas mal de monde. Le tarif 2022 est à 10,50 €/m²/an et il passerait en 2023 à 11,10 €/m²/an. Voilà à peu près sur les principales augmentations.

M. Serge BÉRARD : Ceci est clair. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Sylvie GUINET : Juste une petite remarque dans le deuxième : l'occupation du domaine public sur Brignais...dont la dernière mise à jour date du 17 novembre 2022. Nous sommes le 16.

M. Éric JACQUET : Oui c'est vrai, exact.

Mme Sylvie GUINET : La dernière mise à jour ne peut pas dater du 17 novembre.

M. Éric JACQUET : Tout à fait, Mme GUINET.

M. Serge BÉRARD : 2021, nous allons corriger. C'est clair pour tout le monde, effectivement.

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir M. le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Je voudrais revenir sur le marché forain par exemple que vous venez de citer. Cela fait des augmentations de plus de 9% et en électricité + 19%. Comment justifiez-vous ces augmentations brutales ?

M. Éric JACQUET : Tout à l'heure j'ai parlé justement des augmentations entre 5 et 10% pour les places de marché.

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais pourquoi ?

M. Éric JACQUET : Cela fait partie de l'inflation qui était en septembre à 5,2% et qui continue d'augmenter.

Mme Christiane CONSTANT : Donc nous pouvons arriver à 20% avec des prévisions à 20%. Cela fait quand même fort 9% et 19% pour l'électricité.

M. Serge BÉRARD : Je comprends tout à fait.

M. Éric JACQUET : Oui, alors l'électricité augmente aussi.

Mme Christiane CONSTANT : Je m'adresse au nouveau délégué au commerce donc ça m'intéresse de savoir comment il a réfléchi là-dessus.

M. Éric JACQUET : L'électricité augmente aussi, tout le monde le sait et, en 2023, il faut donc prévoir.

Mme Christiane CONSTANT : Pour les forains, c'est énorme.

M. Éric JACQUET : C'est une prévision.

M. Serge BÉRARD : Mme CONSTANT, je vais reprendre quand même la parole sur le sujet. Nous allons être confrontés à cette question puisque nous rentrons dans une phase et il y aura une autre délibération qui porte sur les augmentations de prix. Nous allons également débattre de ce sujet au moment de la présentation, lorsque nous allons travailler sur les budgets. Il faut quand même savoir que nous sommes dans une phase tout à fait atypique, que nous n'avons pas rencontrée jusqu'à présent, depuis des dizaines d'années, à savoir que d'un seul coup l'inflation démarre de façon extrêmement significative.

Quelle est la conséquence de cela ? C'est que toutes nos recettes étaient bloquées par des délibérations qui datent de 2021 mais que depuis le début de l'année, l'inflation part aujourd'hui plutôt de 6 ou 7% et a marqué réellement tous nos achats et toutes nos dépenses. Par contre nos recettes, elles, sont restées figées sur l'année dernière, 2021.

En fait, nous allons entrer dans une démarche qui sera déjà dans un premier temps de réactualiser les choses pour rattraper le retard et non pas pour se projeter sur d'éventuelles augmentations pour l'année 2022 dont nous ne connaissons pas encore le niveau d'inflation. Je crois que c'est important de le savoir. Nous sommes en décalage et les tarifs que nous mettons en œuvre ne font que finalement rattraper le retard que nous avons pris du fait que l'inflation nous a largement tous pris par surprise. En tout cas c'est notre analyse et le souhait, et ça dépasse cette délibération générale, c'est de ne pas se laisser déborder et de conserver la maîtrise de nos frais de fonctionnement et de nos recettes et donc de notre équilibre financier.

Mme Christiane CONSTANT : Si je vous suis bien, c'est pour rattraper le retard de 2021 ?

M. Serge BÉRARD : De fait, non de 2022. Nous sommes en fin d'année. Nous sommes en train d'appliquer des tarifs, de définir, pour autant qu'on les vote, des tarifs qui seront applicables l'année prochaine. Or l'inflation, nous l'avons déjà supportée pour toutes nos charges depuis le début de l'année. C'est en ce sens-là que je dis que ces réajustements ne font que rattraper un retard et n'anticipent pas sur une éventuelle inflation l'année prochaine. Malheureusement, c'est un nouveau cycle qui s'installe, que l'on ne connaissait pas.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur les tarifs en question ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 2 abstentions et pas de vote contre. Adopté à l'unanimité avec 2 abstentions. Merci M. JACQUET.

2. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Complément – Exercice 2022

Tarifs 2023

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir. Lors du Conseil municipal du 21 septembre dernier, nous avons voté et approuvé un montant de pertes sur créances irrécouvrables pour 1 372,10 €.

Le comptable public nous a demandé de rajouter une créance éteinte d'un montant de 127,80 € à cette somme ; cette créance éteinte concerne une taxe locale sur les publicités extérieures sur l'année 2019 qui ne pourra pas être récupérée puisque la société fait l'objet d'une liquidation. On nous demande donc d'approuver ceci, ce qui nous monterait à un montant global de 1 499,90 € pour cette année, ce qui est tout de même une somme relativement faible par rapport aux autres années.

M. Serge BÉRARD : Pas de questions sur ces recouvrements de créances habituels qui restent raisonnables ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Sur une thématique aussi de hausse donc d'ajustement de prix en tous cas, qui concerne les encarts publicitaires, Agnès BÉRAL.

• ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3. BRIGNAIS MAGAZINE

ENCARTS PUBLICITAIRES

Évolution des tarifs municipaux

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Bonsoir à tous. Je vous parle des tarifs des encarts publicitaires dans le Brignais Magazine, à savoir que, depuis 2016, ils n'ont pas tout évolué alors qu'entre 2004 et 2016 ils évoluaient à peu près régulièrement. Dans le contexte actuel, le prix du papier, un avenant au marché d'impression pour le Brignais Magazine nous oblige à dépenser beaucoup plus pour publier ce Brignais Magazine.

Nous souhaitons donc demander une augmentation des tarifs pour les encarts publicitaires. Il y a un rattrapage depuis 2016 qui s'élève globalement à 1,4% par an, ce qui nous mène à des tarifs (vous avez eu le détail), nous étions par exemple, pour une parution à 735 € en 2016, à 810 €.

Nous souhaitons garder l'avantage de 10% de réduction s'il y a 3 encarts publicitaires à chaque trimestre, tout simplement. Sur l'augmentation, vous avez eu le détail. Je n'ai pas d'autre chose à vous donner, sauf si vous avez d'autres explications à demander.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Nous avons un support sur le Brignais Magazine qui est très apprécié et nous mesurons que d'un magazine à l'autre, toute l'offre publicitaire que nous avons est bien remplie.

Mme Agnès BÉRAL : Juste à savoir aussi qu'il y a déjà des annonceurs qui ont payé, enfin qui ont réservé pour les trois prochains numéros donc cette hausse sera applicable éventuellement à eux à partir de septembre. Pour les bulletins de janvier, de mai, avril, il n'y aura pas d'augmentation pour eux, ça s'appliquera seulement à partir de septembre.

M. Serge BÉRARD : Nous sommes par ailleurs au prix de marché si nous pouvons dire car nous avons regardé ce qui se passait sur les autres supports.

Mme Christiane CONSTANT : Là nous avons le tarif, par exemple 809 € dans le premier tableau.

Mme Agnès BÉRAL : 810 €, ça a été corrigé dans la dernière version.

Mme Christiane CONSTANT : Mais nous partons de combien ? J'ai calculé, cela fait 9,6% depuis 2017.

Mme Agnès BÉRAL : Depuis 2016.

Mme Christiane CONSTANT : Cela fait donc en gros 10% mais de combien partent les annonceurs ? Pour être à 810 € actuellement, nous partons de combien ?

Mme Agnès BÉRAL : De 735 € en 2016. Cela fait globalement, c'est ce que disais, une augmentation d'1,4% par an. Cela n'a jamais été fait pendant 5 ans ; il n'y a eu aucune augmentation.

Mme Christiane CONSTANT : Avez-vous oublié de 2016 à 2020 de faire des réajustements ?

Mme Agnès BÉRAL : Sûrement.

Mme Christiane CONSTANT : Vous y étiez, non ?

Mme Agnès BÉRAL : Oui, tout à fait. Je ne m'occupais pas des encarts publicitaires, je suis désolée, mais des finances.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

4. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

Autorisations – année 2023

Rapporteur : Jean-Philippe SANTONI

M. Jean-Philippe SANTONI : L'objet de cette délibération est l'ouverture dominicale des commerces. Comme les années précédentes, le Conseil municipal doit établir un calendrier annuel des dérogations à la fermeture des commerces le dimanche. Il est rappelé que peuvent ouvrir le dimanche sans autorisation préalable, les établissements qui emploient des salariés dans les secteurs nécessaires à la continuité de la vie économique et sociale. Pour exemples : les hôtels, les cafés, les débits de tabac, les magasins de détails, les fleuristes, les poissonneries...

La dérogation est collective ; aucune demande de dérogation n'est à formuler par les commerçants. Il faut savoir qu'un commerce sans salarié peut ouvrir le dimanche et si un commerce emploie des salariés, les compensations dues à chaque salarié en cas de travail dominical sont soit le repos compensateur soit la majoration de salaire.

Il est proposé que les commerces de détails sur la Commune soient autorisés à employer des personnels salariés pour assurer l'ouverture de leurs enseignes, les douze dimanches suivants de l'année 2023, sachant que le Maire peut autoriser jusqu'à 12 dimanches par an, donc le 15, 22, 29 janvier 2023 donc pendant la période des soldes d'hiver qui vont du 11 janvier au 7 février. Ensuite, le 1^{er}, 8, 16 et 23 juillet. Actuellement, lorsque vous regardez les soldes d'été, elles couraient du 24 juin au 23 juillet mais elles ne sont, a priori, pas complètement arrêtées.

Il faut savoir que nous serons en mesure de faire une modification pour ces soldes d'été si cet ordre de modification est fait 2 mois avant le premier dimanche qui est concerné par cette modification. Pour des soldes au mois de juillet, dès lors que nous le faisons 2 mois avant, nous pouvons modifier et nous ajuster aux dates des soldes d'été si elles évoluaient. Pour les fêtes de fin d'année, nous ouvrirons le 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

La Commission n°1 « Finances, Ressources Humaines et Affaires générales » a vu le dossier le 8 novembre 2022 et il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. Lionel BRUNEL : Il me semble que c'est une délibération que nous passons tous les ans depuis quelques années. Il me semblait globalement que cela concernait un commerce qui depuis a disparu.

M. Serge BÉRARD : Qui a disparu, oui, c'était les chaussures.

M. Lionel BRUNEL : Voilà, sauf qu'aujourd'hui c'est devenu un commerce n'ayant pas besoin de dérogation. A priori, nous la prenons à tout hasard, mais ça ne concerne personne.

M. Serge BÉRARD : Nous pouvons souhaiter qu'un commerce, par exemple qui manque aujourd'hui, un commerce qui vend des chaussures par exemple, comme d'autres activités de cette nature s'installent à Brignais, auquel cas pour cette installation éventuelle, la délibération s'appliquera.

M. Jean-Philippe SANTONI : Nous avons eu des demandes par PICARD, pour le mois de décembre tout au moins ; pas pour les soldes effectivement mais pour certaines dates au mois de décembre. Ils nous ont demandé de pouvoir ouvrir le dimanche.

M. Lionel BRUNEL : Mais ils n'en ont pas besoin.

M. Jean-Philippe SANTONI : Oui, je sais effectivement mais ils se sont positionnés. Comme le dit M. le Maire, effectivement que peut-être cela ne concernera pas ou peu de commerces mais il est important de porter cette délibération.

M. Serge BÉRARD : Voilà, la règle est en place. Il ne manque plus que les commerçants pour l'appliquer. Nous espérons qu'ils seront là. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

5. COMMISSIONS COMMUNALES

Modification de leur composition

Rapporteur : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Suite à l'évolution de positionnement de M. JACQUET, il y a lieu de réorganiser la composition des Commissions communales municipales.

Peut-être en préambule, nous avons échangé avec les têtes de liste et en gros il y a les changements puisqu'au départ l'organisation des Commissions était constituée de la façon suivante : 6 représentants de la liste « Parlons Brignais », 2 représentants de la liste « Brignais ensemble » et 1 représentant de la liste « Mieux vivre à Brignais ».

Ce que nous proposons, c'est de rester sur cette composition, ce qui m'a amené à demander à la tête de liste « Brignais ensemble » ce qu'il souhaitait proposer comme candidats pour rester dans chaque Commission, 2 représentants. Je décris ce qui pourrait être fait et je vous proposerai éventuellement (je peux le faire dès maintenant) un vote à main levée, sauf si vous souhaitez que nous réengagions une démarche de vote à bulletin secret, sachant que de toute façon, la règle qui doit s'appliquer de 6, 2 et 1, ne sera pas remise en cause par quoi que ce soit. C'est peut-être une question préalable : souhaitez-vous que les candidats qui vont être proposés soient élus dans ces Commissions simplement à main levée ou souhaitez-vous un vote à bulletin secret ?

M. Lionel BRUNEL : Pour continuer sur les procédures, depuis le départ, lorsque nous remodifions ces Commissions.

M. Serge BÉRARD : Donc à main levée.

M. Lionel BRUNEL : A main levée, ça ira très bien.

M. Serge BÉRARD : Pour vous aussi, Mme CONSTANT ? Vous étiez peut-être en train de débattre du sujet ? Etes-vous d'accord sur le vote à main levée ? Elle est d'accord.

En Commission 1, il y a donc lieu de remplacer M. JACQUET qui est membre titulaire par un membre de la liste « Brignais ensemble ». Quel est le candidat proposé ? Peut-être que nous allons les rappeler car je ne les ai pas sur le document, pour la Commission Finances ?

M. Lionel BRUNEL : En Commission 1, en titulaires, Mme WEULERSSE et Mme VENDITTELLI et en suppléante, Mme BEUGRAS.

En Commission n° 2, en titulaires, Mme GUINET et M. BRUNEL (ça ne change pas) et en suppléante, Mme WEULERSSE.

En Commission n° 3, en titulaires, Mme WEULERSSE et Mme VENDITTELLI et en suppléante, Mme BEUGRAS.

En Commission n° 4, qui ne se modifie pas, en en titulaires, Mme GUINET et Mme BEUGRAS et en suppléante, Mme VENDITTELLI.

Siégeant moi-même aussi au CCAS, je ne serai titulaire que dans la Commission n° 2.

M. Serge BÉRARD : Très bien. Il est indiqué parallèlement que M. JACQUET rejoint la Commission n° 4. M. JACQUET est également remplacé par un suppléant de la liste « Brignais ensemble » pour la Commission n° 4 ; c'est ce que vous avez proposé. Je pense que ce que vous venez de proposer, et le positionnement de M. JACQUET sur la Commission n° 4 remplit notre cahier des charges de 6 membres, 2 membres et 1 membre pour chacune des listes.

Est-ce que les choses sont claires pour tout le monde sur les propositions qui ont été faites ?

Si c'est le cas et s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote pour entériner cette nouvelle organisation des Commissions. Pas d'autres questions ?

Sur cette nouvelle organisation des Commissions, qui s'abstient ? 2 abstentions ? Non, vous ne prenez pas parole, d'accord. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

M. Philippe BLAIN : 31 pour et 2 non-participations.

M. Serge BÉRARD : Nous allons parler des indemnités des fonctions des élus qui suivent traditionnellement ce type d'évolution.

6. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Modification des bénéficiaires

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Effectivement, la modification des bénéficiaires des indemnités de fonction des élus, comme nous avons un changement de délégués et de conseillers municipaux, il convient de redresser le tableau des indemnités à adresser à chaque représentant.

Nous rappelons simplement que le montant global a évolué en fonction de l'augmentation du point d'indice de 3,5% donc il passe maintenant à 12 579,78 € (le montant à ne pas dépasser pour les attributions d'indemnités). C'est toujours en fonction de l'indice de base 1 027, qui a augmenté de 3,5%. Cela ne change rien.

M. JACQUET est délégué donc il touchera 300,30 €, Mme DANNEEL 51,93 €, et en échange il n'y a pas de changement du montant global. Nous rappelons aussi que Mme GUINET souhaite toujours ne rien toucher. Nous le savons, c'est pour cela que nous sommes obligés de repasser cette délibération, Mme GUINET. Si tout le monde était au même niveau, nous n'aurions pas repassé cette délibération.

Mme Sylvie GUINET : Vous allez tout savoir ; je touche plus ma retraite que par l'indemnité d'élu.

Mme Agnès BÉRAL : Sans doute, comme tout le monde. Nous sommes obligés de représenter ce tableau.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas de stigmatisation ; c'est comme ça.

Mme Agnès BÉRAL : Voilà, lorsqu'il y a des exceptions à la liste.

M. Serge BÉRARD : C'est technique, paraît-il, sinon nous nous passerions bien de l'indiquer. Est-ce qu'il y a des remarques ou questions ?

Mme Solange VENDITTELLI : Je voudrais savoir quand est-ce que nous aurons le tableau des indemnités cumulées des élus ?

M. Serge BÉRARD : Nous l'avons fait déjà mais nous referons. Je ne sais plus à quelle fréquence.

Mme Solange VENDITTELLI : Ma question c'était : quand ?

M. Serge BÉRARD : La dernière fois que nous l'avons fait ; je ne l'ai plus en tête.

Mme Agnès BÉRAL : Il ne reste dans notre Conseil municipal finalement que M. BOISSERIN et M. le Maire, c'est tout.

M. Serge BÉRARD : Non, il y a les syndicats aussi.

Mme Agnès BÉRAL : Pardon, les syndicats aussi.

M. Serge BÉRARD : Il n'a pas changé à priori en dehors de l'indice qui a évolué mais c'est toujours le même. Pour autant, nous pouvons le rappeler.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, ce tableau sera présenté en annexe budgétaire lors du vote du budget au Conseil municipal du 14 décembre. A ma connaissance, il n'y a pas eu de nouvelles indemnités allouées, comme vient de le dire M. le Maire, mais il n'empêche que nous le présenterons, avec simplement la majoration de 3,5% en lien, comme le disait Agnès BÉRAL tout à l'heure, avec les évolutions d'indices ; tous les indices d'indemnités des élus étant calés sur l'indice 1027 de la fonction publique, il y a donc eu au 1^{er} juillet, cette revalorisation. Ce tableau sera donc préparé et vous sera présenté en annexe.*

Mme Solange VENDITTELLI : Merci parce que sauf erreur de ma part, je n'ai pas souvenir en 2021 de l'avoir vu.

M. Serge BÉRARD : Vous le verrez le 14 décembre. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.
Agnès BÉRAL toujours, pour la convention tripartite.

7. CONVENTION TRIPARTITE CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL / CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES / VILLE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – Années 2023 à 2026

Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Il y a actuellement une convention d'objectifs et de moyens avec le Centre social, la CAF et la Ville, donc une convention tripartite qui se finit en 2022. Il convient maintenant de refaire cette convention.

Les trois partenaires se sont réunis pour refaire cette convention. Il y a eu des petites modifications ; cela doit déjà englober le PEDT que nous avons vu en Conseil, ainsi que la Convention territoriale globale.

La convention en elle-même ne change pas énormément sauf peut-être le moyen de financement, parce que la CAF va financer directement le Centre social alors que pour l'instant nous touchions les subventions et nous reversions au Centre social la part qui leur revenait de la CAF.

Sinon, c'est vrai qu'il y a des petits changements dans les objectifs mais la convention, si vous l'avez lue, vous verrez qu'il y a le préambule, l'objectif de la convention conclu pour les 4 prochaines années 2023-2026, les objectifs de chacune des parties (la Ville de Brignais s'est exprimée sur ce qu'elle souhaitait, la CAF du Rhône et le Centre social) ; les obligations et les engagements des partenaires, donc justement en fonction des subventions, des financements de la CAF et les justificatifs à fournir.

Ensuite, le pilotage, le suivi et l'évaluation de la convention, l'évaluation de contrôle, les sanctions, les résiliations et la durée de la convention.

Il y a des annexes : la charte de la laïcité de la CAF et de la Ville, ainsi que le projet social, le projet famille et le projet jeunesse du Centre social 2023- 2026.

Nous aurons à la fin du mois de novembre, le montant de la CAF qui sera attribué à chaque entité donc la Ville, le Centre social et, il faut dire aussi que maintenant, comme il y a eu la création de la MJC, elle est prise en compte dans le montant global du projet enfance-jeunesse. Cela ne s'appelle plus contrat enfance-jeunesse mais c'est pris en compte parce que c'est une entité qui a un peu les mêmes objectifs, social et d'aide à l'enfance-jeunesse.

Je vous propose de vous fournir les chiffres des versements lorsque nous les aurons. Ce n'est pas la peine maintenant de se dire « nous allons recevoir tant » ou « nous allons payer tant ». Nous allons attribuer les subventions au Centre social en fin d'année ; à savoir simplement que maintenant ce sera globalisé mais il y aura une subvention de fonctionnement et une subvention pour l'enfance-jeunesse et nous globaliserons l'ensemble à la fin de l'année. Est-ce qu'il y a des questions ? Mon collègue pourra répondre.

Mme Sylvie GUINET : Effectivement, nous n'avons pas les chiffres mais c'est quand même un peu embêtant de voter une convention alors que nous ne savons pas effectivement quels sont les montants qu'ils vont verser parce que le document que nous avons reçu, alors il y a un tas de fléchages (je reconnais que ce n'est pas évident), mais est-ce que l'on peut assurer que les montants seront les mêmes ? Même si effectivement ils sont répartis de manière différente, est-ce que le Centre social touchera la même chose... ?

Mme Agnès BÉRAL : Tout à fait. C'est quand même prévu que le Centre social ait la même subvention de la part de la CAF, elle leur sera simplement versée directement alors qu'elle passait par nous avant. Nous de même, nous nous sommes engagés à garder la même subvention donc il y aura des petites modifications, 4 000 – 5 000 d'un côté, mais globalement ce sera la même chose.

Mme Sylvie GUINET : Est-ce que les montants qui sont indiqués dans les financements de la CAF pour 2022 ?

Mme Agnès BÉRAL : Oui.

Mme Sylvie GUINET : J'avoue que c'est très complexe mais nous ne les retrouvons pas dans un autre document qui nous a été transmis. Il faut donc espérer que ces changements ne pénaliseront pas...

Mme Clémentine HOCHART : *Dans le cadre d'une interruption de séance, dans la convention, donc sur la page 6, nous avons effectivement la déclinaison au niveau des financements de la CAF ; les deux premières lignes qui concernent la subvention de fonctionnement sur les fonds locaux au titre du projet social et famille, et la deuxième ligne qui concerne les prestations de service, celles-là sont des montants qui sont figés.*

Après, il peut y avoir des prestations qui varient, qui diffèrent en fonction des projets qui sont portés par le Centre social d'une année sur l'autre.

Mme Agnès BÉRAL : Mais comme le Centre social a participé au montage de la convention, il s'est bien rendu compte qu'il n'y aurait pas moins, de toute manière.

Il n'y a aucun souci, c'est simplement un changement technique d'attribution des subventions.

Mme Sylvie GUINET : Si nous n'avons pas les chiffres ce soir, le Centre social les a. Si vous me dites qu'il a validé la convention c'est qu'il est sûr des montants et nous, nous ne les connaissons pas.

M. Sébastien FRANCOIS : Nous n'avons pas encore les montants de la CAF. La CAF ne les a pas encore non plus elle-même ; donc elle nous assure que nous serons dans la même enveloppe mais les chiffres, nous les aurons dans quelques jours ou semaines. Ce qui est certain, c'est que nous allons voter la subvention au Centre social lors du vote du budget et nous aurons les chiffres.

M. Serge BÉRARD : Ce qui sera alloué au Centre social sera clairement défini au moment du budget. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Lionel CATRAIN : Je n'ai peut-être pas bien compris lors de la Commission, mais il m'a semblé que le montant octroyé par la CAF pour l'ensemble des actions jeunesse de la Commune était le même mais que du coup il était réparti MJC- Centre social. Donc, mécaniquement (sauf si je suis très mauvais en maths), le Centre social a moins.

Mme Agnès BÉRAL : Non parce que c'est nous qui compensons.

M. Lionel CATRAIN : D'accord. Mais il a moins de la CAF.

Mme Agnès BÉRAL : Oui, c'est ça mais effectivement il y a une petite répartition parce que pour l'instant la MJC n'a pas beaucoup de subventions de la CAF mais, en fonction de ça, nous verrons plus tard. Pour le moment c'est nous qui allons compenser ; nous, nous allons un peu plus recevoir. Quand nous aurons les chiffres définitifs de la CAF nous pourrons vous dire exactement, il n'y a pas de souci, mais maintenant la MJC rentre en ligne de compte dans les actions enfance- jeunesse.

M. Serge BÉRARD : D'autres questions ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Je laisse la parole à Valérie GRILLON concernant la rétrocession de foncier à Sainte Sabine.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 8. IMMEUBLE SAINTE SABINE - 31 RUE DE LA GIRAUDIÈRE**

Rétrocession de foncier

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Bonsoir à toutes et à tous. Normalement il y a une petite projection sur les limites du foncier pour que tout le monde puisse visualiser. Je vois qu'il manque le trait le plus important, celui qui était en Commission et a disparu entre temps. Ce n'est pas grave, on va expliquer comme ça.

Il s'agit d'une rétrocession sur le domaine Saint Sabine. La rétrocession est la partie qui se situe ici, sur la limite des Arcades, comme cela et comme cela. Cette partie a été réalisée par la Commune en termes de plantation, en termes d'accessibilité (une rampe a été réalisée), et le parvis d'accès à l'ensemble du couvent Sainte Sabine et du parc.

Comme la Commune l'a réalisé, nous avons demandé à la régie et aux copropriétaires s'ils étaient d'accord pour nous rétrocéder à l'euro symbolique cette parcelle pour que nous en ayons l'entretien par la suite.

Les copropriétaires, la régie ont été d'accord donc aujourd'hui nous présentons une délibération pour

cette rétrocession qui concerne la petite partie qui est entre ce que je viens de vous montrer entre les Arcades, le petit filet, le retour et le long du bâtiment un peu rose. S'il y a des questions, je peux y répondre.

M. Serge BÉRARD : Nous soldons cette affaire.

Mme Valérie GRILLON : Oui, en fait ce qui est à savoir peut-être, c'est que cette partie-là qui est en périmètre rouge, n'appartient plus à PROMOGIM qui a fait la ZAC de la Giraudière mais a été revendue je crois, en 2015, à la régie FONCIA, enfin aux futurs constructeurs qui a « mis » la régie FONCIA. C'est donc en fait une délibération entre la régie FONCIA avec la Commune, pas avec PROMOGIM car PROMOGIM n'est plus propriétaire des terres de soutènement depuis à priori 2015.

M. Serge BÉRARD : La régie en tant que syndic de copropriété.

Mme Valérie GRILLON : Oui, tout à fait.

M. Lionel BRUNEL : Quand on dit FONCIA, en fait ce ne sont que les représentants de la copropriété ?

Mme Valérie GRILLON : Oui, c'est ça, qui est représenté par la régie FONCIA.

M. Serge BÉRARD : C'est bien les copropriétaires en fait avec qui nous traitons via le syndic. ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter cette régularisation. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?
Adopté à l'unanimité.

Nous terminons ces délibérations par la proposition de convention concernant l'espace Guy de Chauliac.

- **ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

- 9. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

- ESPACE GUY DE CHAULIAC**

- Convention-cadre de production d'expositions**

- Rapporteur : Anne-Claire ROUANET**

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Comme vous le savez, nous avons ouvert récemment, le 2 novembre, l'espace Guy de Chauliac et là il s'agit d'une délibération sur une convention-cadre pour les productions d'expositions.

Nous rappelons que la municipalité a souhaité réorienter cet espace Guy de Chauliac pour en faire un lieu d'exposition dédié à l'art et à la culture, notamment les arts graphiques, plastiques et photographiques et le tout en concordance avec la valeur patrimoniale de cet immeuble très ancien.

Cette mission a été confiée à la Direction des affaires culturelles. Tout le monde ne le sait peut-être pas mais la programmation est validée par un Comité qui est composé de membres d'associations culturelles, d'artistes et d'élus et un calendrier de programmation va donc proposer des expositions et production avec des artistes ou des collectifs d'artistes.

Ce peut être aussi des structures publiques comme le Département, voire des structures privées.

Toutes ces expositions nécessitent une convention entre la Ville de Brignais en tant qu'organisateur et l'artiste ou les artistes exposé(s) en tant qu'auteur(s).

Cette convention-cadre précise en particulier la durée de l'exposition, le détail et la valeur des œuvres

exposées, les différents frais annexes comme le transport, l'installation des œuvres, les coûts d'assurance, les éventuels coûts de cession, et puis le montant des éventuels produits divers vendus pendant l'exposition. Ce peut être les livrets d'exposition, des affiches, des petites cartes postales.

La Commission n°4 a vu ce dossier le 8 novembre et il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les termes de la convention-cadre que vous avez jointes en annexe, pour laquelle je peux répondre à vos questions si vous en avez.

Mme Solange VENDITTELLI : Juste par curiosité, pour les assurances, je ne connais pas l'assurance « de clou à clou » ; si vous pouvez m'éclairer.

Mme Anne-Claire ROUANET : En fait l'assurance « de clou à clou », cette précision est entre parenthèses, cela signifie qu'à partir du moment où l'œuvre a été affichée au clou (posée), du coup l'assurance démarre à ce moment-là et elle prend fin au moment où l'œuvre est décrochée.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? M. CATRAIN.

Mme Anne-Claire ROUANET : Qui a participé au Comité de programmation.

M. Lionel CATRAIN : Tout à fait. J'avais une précision. Si j'ai bien compris, en fait c'est une convention uniquement pour les productions de la Ville.

Mme Anne-Claire ROUANET : Tout à fait, oui.

M. Lionel CATRAIN : Pas pour des exposants qui viendraient exposer ; c'est uniquement pour les productions de la Ville qui sont concernées par cette convention.

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors ce sont des productions pour lesquelles les artistes signent une convention avec la Ville.

M. Serge BÉRARD : Ce ne sont pas les productions de la Ville.

Mme Anne-Claire ROUANET : C'est organisé par la Ville en fait.

M. Lionel CATRAIN : Ce sont des expositions qui sont organisées par la Ville, c'est-à-dire que si par exemple un artiste vient et dit qu'il veut exposer et vient exposer à Guy de Chauliac, il ne signe pas cette convention-là. Ce serait une convention différente.

Mme Anne-Claire ROUANET : Ce sera une convention différente. En fait, il faut faire un parallèle avec ce qui se passe au niveau de la salle de spectacles. Dans la salle de spectacles vous avez des utilisations où ce sont des productions de la Ville, donc ça peut être des artistes qui viennent du sud de Lyon, qui viennent produire un spectacle donc c'est pareil avec la salle Guy de Chauliac, avec l'espace Guy de Chauliac. On peut avoir des artistes qui viennent sur proposition de la Ville et puis nous aurons aussi d'autres cas où ce sera des mises à disposition pour des associations.

M. Lionel CATRAIN : Du coup ma question est sur les questions d'assurance parce qu'il est marqué « *les frais d'assurance seront pris en charge par* » et là ce n'est pas rempli. Je me dis : qui va assurer les œuvres que nous allons demander d'exposer ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors c'est le principe de cette convention. En fait c'est une convention-cadre qui encadre les futures conventions qui seront passées, que vous verrez en Commission n°4, qui seront passées avec les auteurs, et cela dépendra des cas.

M. Lionel CATRAIN : D'accord. L'assurance n'est pas systématiquement prise par celui qui commande, ou par l'auteur ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Cela fera l'objet de la convention.

M. Serge BÉRARD : En fait dans cette nouvelle activité finalement, nous aurons 3 cas de figure. Il y a le cas de figure où c'est la Ville qui produit en fait, qui souhaite créer un évènement (cela n'arrivera pas si souvent que ça, sans doute, parce qu'il y a un coût) mais ce seront des évènements qui permettront de valoriser ce site. Il y aura ensuite des associations de Brignais ; nous pouvons prendre des exemples. Il y aura « Les Amis du vieux Brignais » qui prochainement feront une exposition et auront le local dans le cadre d'une convention aussi ; ce sera à définir.

Puis des artistes qui pourront aussi, dans le cadre de la programmation, pour autant qu'il y ait des dates..., qui pourront louer en fait l'espace pour eux-mêmes présenter leur travail ; artistes ou cela peut aller au-delà d'enjeux artistiques d'ailleurs ; patrimoniaux, je pense que ça peut être assez large.

Tout cela va se caler au fil du temps et il fallait démarrer les choses donc il y a eu une première petite exposition qui portait sur « Les Carnets de Cerise, dans le cadre du festival de la Bulle d'Or et puis, très prochainement, Patrick MARQUES, peintre bien connu à Brignais, ouvrira un peu l'espace dans un esprit justement artistique tel qu'il a été envisagé dans le cadre de ce projet.

Je rappelle que l'objectif c'est à la fois de valoriser un élément de patrimoine et, dans le cadre du cheminement à Brignais entre l'église, le Vieux-pont, cet espace, la rue de la Giraudière jusqu'au couvent, nous avons-là un lieu patrimonial intéressant et l'espace Guy de Chauliac prendra pleinement sa place. Ce sera aussi l'occasion de valoriser ce site et peut-être, nous verrons en fonction de l'usage, il y aura des locations qui rapporteront un peu d'argent aussi, qui permettra de valoriser et de payer ces coûts de fonctionnement si tout se passe bien.

Nous sommes pour l'instant dans une phase un peu expérimentale et nous calerons ensemble le bon fonctionnement de ce nouveau site, de ce nouvel espace à Brignais.

Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons passer aux décisions.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

M. Philippe BLAIN : Merci M. le Maire. A l'écran, vous avez 4 décisions qui datent pour 3 d'entre elles du 20 octobre, avec SDA ENERGY, PARQUETSOL et à nouveau SDA ENERGY, donc il y a une erreur parce qu'il y a deux fois celle du 20 octobre. Veuillez-nous en excuser ; donc il n'y en a bien que 3, la ligne du bas est de trop.

SDA ENERGY, c'est dans le cadre d'un marché accord-cadre pour les travaux de réaménagement de la médiathèque, pour le lot n°6 « électricité courant faible » et plus précisément pour la troisième phase de travaux pour un montant (je vous rappelle que dans ces colonnes se sont toujours des montants hors- taxes puisqu'il s'agit- là de somme éligible à la récupération de TVA) de 12 118,13 € HT.

Avec PARQUETSOL SA, même cadre, même phase mais lot différent : « sols souples » pour 29 315 € HT

La troisième décision, avec comme co-contractant, l'IMPRIMERIE BRAILLY, porte sur l'accord-cadre de mise en page et impression du journal municipal et divers supports de communication pour les besoins de la Ville et de la RCAVB ; plus particulièrement sur le lot n°2 : « impression offset du magazine municipal » avec une renégociation des prix unitaires et une nouvelle formule de révision de prix. Cela est lié en particulier à l'évolution du prix du papier dont nous avons indirectement parlé tout à l'heure, lorsqu'a été présentée par Agnès BÉRAL la question de la revalorisation des tarifs d'encarts publicitaires.

Nous sommes donc aujourd'hui, je vous le donne (ce n'est pas sur le tableau récapitulatif), sur un prix du kilo de papier qui était en novembre 2021 à 1,07 €, dans les prix unitaires fixés au marché et qui a évolué en août 2022 avec un prix de 1,62 €. Je ne donne pas le pourcentage mais vous le mesurez. Ce qu'il faut préciser quand même, c'est que malgré cette évolution de prix dans le BPU et malgré un coût du bulletin municipal qui évolue à due conséquence pour un bulletin TTC à 4 229, 76 € ; le montant maximum du marché qui porte sur 3 bulletins annuels demeure inchangé. Si vous faites 4 229 x 3, vous vous apercevez que nous restons en deçà des 15 000 € mais avec l'augmentation qui a été préalablement spécifiée. Nous allons gommer la dernière ligne qui est superfétatoire.

M. Serge BÉRARD : Avons-nous fait le tour des décisions ?

M. Philippe BLAIN : Oui.

M. Serge BÉRARD : Très bien. Je vous propose que Jean-Philippe GILLET aborde la présentation des rapports d'activités du SYSEG et de la CCVG et, au préalable, peut-être un petit point sur cette question qui préoccupe un certain nombre de personnes, à juste titre. La qualité de l'eau est un sujet important et nous avons évoqué le sujet il y a quelques mois. Nous en savons plus, donc comme nous l'avions évoqué, nous revenons publiquement devant le Conseil municipal pour faire un état des lieux avec les éléments que nous avons pu rassembler à ce stade et nous avons la chance d'avoir dans ce Conseil municipal, un Docteur en chimie qui va pouvoir nous parler des perfluorés avec l'aisance qui convient. Merci Jean-Philippe GILLET de nous faire un petit topo.

2. Substances perfluorées

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Avant de rentrer dans le vif du sujet, je pense que vous avez tous entendu parler des PFAS par la presse ou la télévision. Je vais faire un petit résumé. Tout a commencé pour la Région en 2021 par une investigation journalistique d'une équipe qui se dénomme « Vert de rage » et qui est animée par le journaliste Martin BOUDOT (je ne sais pas si ça vous dit quelque chose).

Le 10 mai 2022, ce journaliste a organisé une conférence à Lyon, qui a réuni essentiellement des gens dans le domaine de l'écologie et cela a été suivi deux jours après, le 12 mai 2022, et là ça a eu beaucoup plus d'audience puisque c'était un reportage d'Envoyé spécial d'Elise LUCET sur cette même problématique et qui a été étendu à d'autres problématiques dans d'autres pays, sur le même sujet. Cette émission a quand même eu un impact assez fort, ce qui a amené la Mairie de Pierre-Bénite et 5 autres communes riveraines du Rhône, à demander à un cabinet de faire des analyses complémentaires. Ce cabinet est ANTEA GROUP et, bien sûr, le Gouvernement de son côté a diligencé aussi une enquête via la DREAL ; l'organisme chargé de suivre en particulier les industries.

Très récemment, le 24 octobre 2022, la Mairie de Pierre-Bénite a organisé une réunion publique pour la restitution des résultats. Ces résultats ont été progressivement mis à disposition et c'était une réunion assez importante. J'y suis allé et il y avait, je pense, plus d'une centaine de personnes et qui a donc réuni les maires des 5 communes concernées par la demande d'étude. ANTEA GROUP a fait part de ses résultats, la DREAL a fait part de ses résultats et l'ARS a commenté sur l'aspect santé.

Cela a donné lieu à un power-point assez conséquent et très technique d'au moins 70 pages. J'ai essayé de faire une extraction uniquement pour ce qui pouvait concerner Brignais pour alléger le propos.

Déjà, de quoi parle-t-on ? Les PFAS, le nom vient de l'anglais, c'est « per-and polyfluoroalkyl substances ». C'est une famille de produits car en réalité il n'y a pas qu'un produit, il y a 4 000 composés chimiques qui répondent à cette définition. Bien sûr, il n'y en a que quelques-uns qui sont vraiment utilisés à l'échelle industrielle donc cela diminue fortement le nombre. Ce qu'il faut voir, c'est que ces composés sont synthétiques donc ils n'existent pas dans la nature, ils ont été créés par l'homme et ils ont d'excellentes propriétés mais en contrepartie, ils sont non-biodégradables, ce qui les fait qualifier de « polluants éternels » car ils ne sont pas biodégradables.

Ce sont des produits qui sont utilisés depuis les années 1950, pour d'excellentes propriétés antiadhésives, leur résistance aux températures et une hydrophobie très très forte. Ils sont utilisés aussi bien dans des applications industrielles, c'est ce qui était un peu visé par ces reportages, donc par des sociétés en bordure de Rhône, telles que ARKEMA ou DAIKIN mais c'est aussi utilisé dans des produits de consommation courante tels que les textiles, les emballages alimentaires, les poêles, les mousses anti-feu (les mousses anti-feu sont les produits qui servent à éteindre les incendies d'hydrocarbure de très grandes dimensions), et dans certains cosmétiques. Il y a un petit schéma qui résume les applications dans lesquelles nous pouvons les trouver et à côté il y a le dessin d'une molécule.

Dans la nature ce que l'on trouve, c'est des chaînes carbonées (comme ça, en noir) mais les atomes verts sont normalement dans la nature avec des atomes d'hydrogène et dans ce cas-là, l'homme a remplacé ces atomes d'hydrogène par des atomes de fluor, ce qui change complètement les propriétés.

Le tableau suivant, ce sont les résultats d'analyses eau potable donc les résultats de l'ARS qui ont été publiés en juillet 2022. Ce qui nous concerne, c'est la ligne 6 avec Brignais en vert.

M. Serge BÉRARD : Nous diffuserons ce document.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, et la fin vous verrez, il y a un lien qui permet d'aller voir in extenso tous les documents. Je pense que c'est un lien qui va vers la DREAL et qui donne ces tableaux.

La réunion publique a été... les personnes ont essayé d'être vraiment très à la portée des gens mais ça reste quand même assez technique.

Ce qu'il faut voir, c'est que les analyses ont été faites sur 20 PFAS donc la somme que l'on a c'est 104. 104 est en nanogrammes par litre. Pour vous donner l'ordre de grandeur, un nanogramme c'est un milliardième par rapport au litre et c'est la somme des vingt. Pour l'instant, il n'existe pas (nous allons venir plus loin) de réglementation sur ces produits. La somme des vingt, c'est donc 104 nanogrammes par litre. Bien sûr, nous ne connaissons pas forcément les risques de chacun mais ceux qui sont le plus dans le collimateur sont ceux qui sont en orange (il y en a 4) : le PFHP 1, le PFHXS, PFOI, PFOS. Ce sont donc les 4 qui sont le plus à risque, donc nous voyons que la somme de ces 4 à côté du 104) est de 37 nanogrammes par litre, ce qui baisse assez sensiblement ce total. C'est ce qui concerne l'eau potable.

Si nous passons aux « slides » suivantes, il y a eu des essais qui ont été demandés de pêche de poisson et de regarder ce que les poissons, puisque ces produits sont transportés par l'eau, et peuvent être ingérés par les poissons, et généralement, comme ce sont des produits quand même qui sont assez hydrophobes, ils ont tendance à s'accumuler dans les organismes sans pouvoir être excrétés (par exemple chez l'homme, l'urine) donc ce sont des produits qui ont tendance à s'accumuler si on les ingère.

Ce qui a été noté, donc vous avez sur la carte à côté les différents points de prélèvement de pêche et les espèces ; ce dont ils s'aperçoivent, c'est que l'on en trouve partout dans différentes espèces et le cas du goujon du Garon a été cité à 7,7 microgrammes par kilo, ce qui d'après l'ARS est une teneur relativement faible. Il faut donc voir 7,7 millièmes de kilo. C'est donc très bas mais néanmoins il y en a. Ce qui est donné par l'ARS c'est que les teneurs totales en perfluorées sur le Rhône à l'aval de Pierre-Bénite, à Condrieu et sur le Garon seraient du même ordre de grandeur dans les chairs des poissons et que la nature de ces produits serait du même type.

J'ai posé la question au directeur de la DREAL parce que nous sommes loin quand même des sites industriels de la Vallée du Rhône qui sont suspectés de polluer et qui effectivement libèrent ces types de produits. Il m'a dit qu'effectivement ils n'avaient pas d'explication là-dessus, que les espèces de poissons sont des espèces de poissons autochtones (ce ne sont pas des poissons qui vont dans le Rhône et qui pourraient remonter dans le Garon). L'hypothèse qu'il émet, c'est les eaux d'arrosage par l'eau du Rhône dans l'irrigation mais, là, ils vont refaire des analyses complémentaires.

Dernier « slide » qui donne un peu l'aspect réglementaire d'aujourd'hui. Il y a une directive européenne de 2000, 2184, qui est une directive européenne sur l'eau potable (l'eau pour la consommation humaine) et elle a été modifiée récemment pour intégrer les PFAS, donc 20 PFAS, c'est ceux dont vous aviez la liste dans le tableau et qui sont particulièrement ciblés. L'Europe (l'EFSA) qui est l'organisme de référence, a décrété une limite à 0,10 microgrammes par litre pour la somme de ces 20 molécules.

Si vous vous souvenez du tableau, nous étions à 0,104. Nous sommes donc très « borderline » et la France doit transposer en droit français cette directive et elle a jusqu'en 2026 pour le faire.

Pour la zone de Brignais, c'est ce que je dis, la somme mesurée est de 0,104 microgrammes par litre pour une future norme à 0,1 microgrammes par litre. Cela veut dire que lorsque cette norme va s'appliquer, je pense que l'eau qui sera distribuée devra être inférieure à cette valeur.

Pourquoi l'Agence Régionale de Santé n'a pas émis d'interdiction quant à la potabilité de l'eau ? Ils se sont basés sur le fait que pour les 4 PFAS identifiés comme les plus à risque, donc les 4 fameux que nous avons cités et qui étaient en orange dans le tableau, la somme est loin de la limite. Pour eux (là nous parlons de 37 nanogrammes donc 37 milliardièmes de litres), ce sont des quantités infimes mais néanmoins dosables.

Voilà ce que je peux dire en ce qui concerne notre secteur parce que dans la présentation il y avait vraiment beaucoup de choses sur différents points de captage sur le Rhône, sur les terrains aux alentours de Pierre-Bénite et les mesures atmosphériques, ce qui nous concerne beaucoup moins puisque nous sommes loin des sites industriels. Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez aller sur le site ci-joint et il y a 15 à 20 pages

M. Serge BÉRARD : Nous ferons suivre ce document en tous cas. Nicolas KELEN avait une question.

M. Nicolas KELEN : Juste une question d'unité ; si je me souviens bien, c'était nanogramme par litre sur le tableau. Là nous sommes sur des microgrammes par litre.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, c'est vrai qu'il n'y a pas concordance, je peux l'expliquer. 0,104 microgrammes c'est 104 nanogrammes par litre. Il y a un facteur 1 000. Micro donc c'est un millionième et nano c'est un milliardième. Ce sont donc des microquantités mais cela a le mérite d'exister.

Mme Isabelle WEULERSSE : Merci Jean-Philippe GILLET car justement j'avais une question sur ce sujet parce que nous avons reçu de la part du cabinet ce document mais sans conclusion donc je souhaitais poser l'une de mes questions sur ce sujet des PFAS dans l'eau.

Je voulais savoir ce qu'il allait être fait par notre producteur d'eau potable parce qu'aujourd'hui on constate un certain nombre de choses avec une question quand même puisqu'effectivement sur Brignais on constate que nous sommes à 104 nanogrammes. Sur les zones de Ternay, nous sommes plutôt à 154 – 144 et il me semble qu'une grande partie de notre eau potable provient de la zone de Ternay puisque la nappe du Garon étant une nappe fragile, ne permet pas d'alimenter en totalité les populations du SIDESOL et de Brignais. Cela veut dire qu'il y a des questions.

Aujourd'hui, est-ce qu'il y a des analyses qui sont poursuivies par les producteurs d'eau potable ? Et, demain, est-ce que cela veut dire que potentiellement (alors c'est peut-être difficile de répondre puisque la norme n'est pas encore transcrite en droit français), mais est-ce qu'il risque d'y avoir des conséquences, j'imagine, sur les modalités de traitement de notre eau potable, donc des coûts supérieurs ?

M. Jean-Philippe GILLET : Je ne suis pas forcément habilité pour répondre à cela mais déjà je peux apporter quelques éléments et Roger, ici présent, pourra...

Donc sur l'origine de notre eau, nous c'est 80% de la nappe du Garon et nous complétons à 20% par ce qui vient de Ternay.

M. Serge BÉRARD : C'est ça. En fait il s'avère que même dans la nappe, la question se pose. Aujourd'hui c'est vrai que nous sommes dans une phase un peu d'interrogation suite à ces études, qu'il y a des études complémentaires à faire. Peut-être que Roger, vice-président au SIDESOL, a des choses à ajouter mais pour l'instant je ne pense pas que le SIDESOL soit engagé dans des études particulières.

M. Roger REMILLY : Je pense que le SIDESOL est inquiet quand même. Il est attentif ; je pense qu'il y aura des analyses qui seront sûrement faites aussi par le SIDESOL et par le biais aussi de son délégataire, SUEZ.

Par contre, pour le moment il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure dans le sens où il n'y a pratiquement aucun risque pour le moment.

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant, l'ARS n'a pas créé de situation d'alerte. Effectivement, la situation existe : quel est l'impact sur la santé pour les acteurs de la santé aujourd'hui, qui n'ont pas réagi outre le fait, par contre, par rapport aux poissons aussi. Ils ont recommandé de ne pas les manger, je crois. Ce n'est quand même pas très rassurant mais on voit que nous naviguons un peu à vue quand même sur ces sujet-là et que tout cela va devoir être clarifié.

M. Roger REMILLY : Par contre ce que l'on peut voir, c'est que la nappe du Garon est moins « atteinte » que la nappe de Rhône-sud. Actuellement, nous sommes en pompage obligatoire sur Rhône-sud, c'est une obligation de pomper un certain nombre de volumes sur Rhône-sud en complément pour stabiliser la nappe pour qu'elle remonte, mais je pense que si la nappe arrive à se régénérer, les productions de Rhône-sud vont baisser. Après si en 2026 il faut traiter l'eau au niveau de Rhône-sud, ce sera un grand débat. Il y aura un coût aussi.

M. Serge BÉRARD : La question est de savoir comment la traiter aussi ?

M. Roger REMILLY : Oui.

M. Serge BÉRARD : A ce sujet, avons-nous des techniques ?

M. Jean-Philippe GILLET : Au niveau des analyses, je pense que même les syndicats vont avoir du mal à le faire, parce que ce sont des analyses très..., parce que là on descend. Ce qu'il faut bien voir c'est que ce sont des produits difficiles à analyser et il n'y a pas beaucoup de laboratoires qui le font et je pense que ce n'est pas à la portée de n'importe quelle société de faire ces analyses. Donc pour l'instant, je pense que les analyses de référence, c'est la DREAL qui les conduit donc sous garantie de l'Etat et ce qui a été clairement dit, c'est que la DREAL continue ses investigations partout pour avoir des données.

La problématique du reportage, c'est qu'il y a eu 27 analyses de faites, un peu disparates ; donc certes c'était à charge mais ce n'était quand pas suffisant pour établir une réalité d'une cartographie alors que la DREAL, ils en sont à des dizaines voire centaines d'analyses et ils continuent tous les mois et ils surveillent très précisément les industriels suspectés, c'est-à-dire DAIKIN et ARKEMA.

M. Serge BÉRARD : Qui eux-mêmes ont des enjeux qu'ils traitent actuellement.

M. Jean-Philippe GILLET : Alors DAIKIN, par rapport à ARKEMA, je pense que c'est un plus petit utilisateur. Ce qu'il faut bien voir c'est que ces industries utilisent ces produits (« processing aids » en anglais). C'est un peu comme dans la cuisine et c'est des adjuvants. Ce n'est pas le produit principal, c'est un adjuvant qui est à faible proportion (1% voire moins) et qui sert dans des fabrications. Néanmoins, dans les effluents, il en part.

DAIKIN apparemment, d'après la DREAL, aurait mis au point une technique pour les retenir. ARKEMA, ils ont encore des rejets même s'ils ont fortement diminué et ils sont sommés d'ici 2024 je crois, d'arrêter l'utilisation de ces produits mais ce qu'il faut voir, c'est que comme ce sont des produits qui sont très peu biodégradables, je pense qu'il y a eu des usages depuis les années 50 qui ont été faits, qui sont dans la nature et qui sont stockés.

M. Serge BÉRARD : Par exemple, j'ai cru comprendre que l'impact des mousses...

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, alors en particulier le gros incendie d'hydrocarbure qu'il y a eu à Port Edouard Herriot en 1987, il y a eu d'énormes quantités de ces produits qui ont été déversés ; en particulier pour les feux d'hydrocarbure, ce sont des produits très efficaces et bien sûr les eaux de ruissellement, c'est parti au Rhône et c'est stocké pour assez longtemps même si ça se dilue.

M. Roger REMILLY : Si l'on remonte un peu plus loin, il y a eu l'incendie de la raffinerie de Feyzin aussi, dans les années 60 et du déversement, il y en a eu.

M. Serge BÉRARD : Ce que l'on peut dire car nous allons conclure sur ce sujet, sauf s'il y a d'autres questions, mais aujourd'hui le sujet est abordé en toute transparence par toutes autorités, que ce soient les villes qui étaient concernées, la DREAL également, l'Etat et donc les informations que nous avons sont, je pense, de qualité.

Par ailleurs, l'ARS n'émet pas d'avis d'interdiction, ou ne considère pas que pour l'instant il y a des atteintes à la santé même s'il y a une préoccupation et que, s'ils pouvaient disparaître ces produits, ce serait mieux pour tout le monde. A ce stade nous en sommes là et les investigations continuent. Dès que nous aurons des informations un peu plus précises, notamment peut-être venant des syndicats d'eaux et sur notre bassin versant, de la même façon nous en ferons part lors d'un Conseil municipal.

Puisque nous avons donné la parole à Roger REMILLY, je propose qu'il la garde pour nous présenter le rapport d'activité du SYSEG.

3. Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG)

Rapport d'activité 2021

Rapporteur : Roger REMILLY

M. Roger REMILLY : Je vais vous parler d'eau polluée puisque nous parlons du SYSEG (Syndicat Intercommunal pour la station d'épuration de Givors) qui regroupe 15 communes plus deux villes de la Métropole : Grigny et Givors puisqu'au départ du SYSEG, la station d'épuration est implantée à Givors. Givors a tous les effluents de Grigny et Givors qui viennent se rejeter dans la station d'épuration.

Composition de l'établissement public intercommunal, donc il y a 19 délégués titulaires dont 3 de Brignais puisque la représentativité des villes se fait en fonction de leur population à ce niveau-là ; M. Jean-Philippe GILLET, M. LE SAUX et moi-même en tant que délégués titulaires et 16 délégués suppléants dont Mme VENDITTELLI qui est déléguée suppléante pour Brignais et 12 personnels permanents au niveau du SYSEG.

Compétence assainissement collectif : 45 286 habitants desservis et 19 141 abonnés à l'assainissement collectif hors Grigny et Givors. Il faut savoir que Grigny et Givors payent une redevance en fonction des volumes qui sont rejetés (je pense que c'est 1 €/m³) donc ils participent au fonctionnement de la station.

Consommation : environ 123 litres/jour en moyenne par habitant (ce n'est pas beaucoup) ; 3 300 000 m³ sont facturés ; il y a 58 kilomètres de réseaux de transport, 262 kilomètres de réseaux de collecte. Le réseau de transport, ce sont les réseaux qui sont entre les postes de relèvement qui servent au transport des effluents tout le long de la Vallée du Garon notamment, puis de toutes les communes qui sont desservies par le SYSEG. Les réseaux de collecte, ce sont tous les réseaux à l'intérieur des communes qui viennent se greffer sur ces réseaux de transport.

Ensuite, 7 600 regards d'égouts (les plaques que vous voyez sur les routes), 3 250 grilles avaloirs, ce sont les grilles avaloirs qui permettent la « recueillie » des eaux pluviales parce que nous sommes dans un assainissement collectif donc il y a aussi bien des eaux pluviales que des eaux usées sur une grande partie du réseau.

Il y a 31 stations de pompage et de relevage ; de refoulement donc l'eau qui va de Brignais pour aller jusqu'à Givors, est reprise par un certain nombre de stations-relais qui emmènent l'eau jusqu'à Givors.

Ensuite, 5 444 113 m³ traités, qui seront traités dont 180 379 m³ sont rejetés directement dans le Rhône. Il faut savoir qu'en amont de la station d'épuration il y a des déversoirs d'orages en cas d'affluents trop importants puisque nous sommes dans un assainissement collectif. Quand il y a des inondations, des pluies importantes, il y a quand même des eaux pluviales qui pénètrent dans le réseau et qui font qu'il y a des débordements.

Il y a 7 petites stations d'épuration qui sont positionnées sur des petites communes et qui ne sont pas rejetées dans la station d'épuration de Givors. Le prix moyen de l'assainissement est de 1,77 € au m³ au 1^{er} janvier 2022 et la tarification est égale sur toutes les communes du syndicat.

Sur le financement du service, il est financé par la surtaxe d'assainissement qui est perçue auprès des abonnés sur la facture d'eau, par la Métropole de Lyon et de Grigny qui versent une contribution en fonction des volumes rejetés et par la participation pour le financement de l'assainissement collectif. C'est une participation, ce que nous appelions avant un droit de branchement. A chaque fois que l'on fait un immeuble à Brignais, par exemple, s'il y a 60 logements, il est perçu par le SYSEG soit 60 fois 1 000 €. Si c'est une maison individuelle, c'est une fois 1 500 €. C'est le financement du service. Cela se justifie par le fait qu'il y a des gens qui viennent se greffer sur le réseau qui est existant ; c'est la loi. Ceux-là se raccordent sur des installations déjà existantes et il faut donc qu'ils participent au financement.

L'exploitation du service c'est la collecte de transport et la dépollution des eaux usées qui s'effectuent par VEOLIA avec une DSP (délégation de service public). La fin du contrat est en juillet 2024.

Parmi les travaux réalisés à Brignais, il y a la rue de la Giraudière et les rues adjacentes avec la conservation de l'ancienne canalisation d'eau pour le transport d'eaux pluviales et le fameux bassin d'infiltration qui avait été réalisé pour un montant de 836 000 € dont 500 000 € HT réglés en 2021.

Le coût moyen de la redevance assainissement est de 1,72 € HT/ m³ (cela augmente un tout petit peu, mais très légèrement).

Mme Christiane CONSTANT : Je voudrais savoir quel est le prix du m³ maintenant pour les consommateurs ? Avec M. BOISSERIN nous avons mené quand même une grande campagne avec l'ACEE, avec l'association des consommateurs d'eau ?

M. Roger REMILLY : Au 31 décembre 2021, il était de 1,727 €. Je n'ai pas le prix maintenant, il a peut-être un peu augmenté.

Après sur le budget, il y a quelques recettes de fonctionnement et d'investissement et les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai une question technique : il est écrit qu'il n'y a pas de prime pour épuration versée par l'Agence de l'eau en 2021.

M. Roger REMILLY : C'est ça, oui.

Mme Isabelle WEULERSSE : Pour quelle(s) raison(s) ?

M. Roger REMILLY : Parce que les résultats du fonctionnement de la station n'ont pas permis que la prime soit attribuée. Il y avait des soucis de fonctionnement sur la station, ce qui fait qu'il y a des contrôles qui sont effectués et l'Agence de l'eau verse une prime d'épuration en fonction des résultats. Si les résultats de la station ne sont pas bons, on n'a pas de prime donc c'est lié au fonctionnement de la station.

Compétences eaux pluviales : il y a le réseau collectif et le réseau eaux pluviales. Ce sont les réseaux d'eaux pluviales qui sont indépendants ; il n'y a que des eaux pluviales qui transitent donc il y a 132 kilomètres de canalisations, 35 bassins tampons. Des bassins tampons, c'est ce que l'on appelle des bassins qui sont créés sur les réseaux qui permettent de retenir l'eau quand il y a de gros orages, et après elle s'évacue au fil du temps.

50% d'eau propre est traitée à la station par temps sec, cela veut dire que nous avons énormément d'eaux parasites dans les eaux usées, ce qui arrive à la station d'épuration, donc ce n'est pas bon. Nous devons veiller à cela.

Travaux à Brignais : donc rue de la Giraudière et au Champ du Mont. La rue de la Giraudière c'était principalement le bassin d'infiltration qui a été fait dans le couvent, qui permet à une partie des eaux pluviales de la rue de la Giraudière d'être infiltrée directement dans la nappe. Au Champ du Mont, c'était un problème d'évacuation qui causait nuisance à deux ou trois villas parce qu'il y avait un écoulement naturel d'eau qui avait été remblayé par les propriétaires, ce qui faisait qu'il y avait des problèmes d'écoulement donc le SYSEG et la Ville de Brignais ont payé et ont été obligés de reprendre tout le réseau d'assainissement des eaux pluviales à cet endroit-là ; ce qui interpelle un peu, ce qui demande aussi que l'on soit très attentif quand il y a des travaux, quand il y a des constructions, et même après les constructions. Parfois il y a des gens après qui font un peu, inconsciemment, sûrement, des choses qui créent des problèmes après.

Participation de Brignais aux dépenses : 453 061 € TTC sur un total de 741 000 € répartis sur toutes les communes. Il faut savoir que tout le budget eaux pluviales est payé par les communes. Il y a des clés de répartition, c'est assez compliqué, en fonction des linéaires, en fonction des avaloirs, en fonction des ouvrages. Il y a des clés de répartition et donc Brignais est une commune qui participe assez, 445 518 € de frais de fonctionnement, 392 000 € de frais d'investissement, et 14 660 € de quote-part réseau.

Il faut savoir que quand il y a des travaux d'assainissement pluviales sur Brignais, c'est le SYSEG qui prend la compétence maîtrise d'ouvrage et c'est ensuite la Ville de Brignais qui rembourse le SYSEG.

M. Serge BÉRARD : Sur la partie eaux pluviales.

M. Roger REMILLY : Oui, donc des petits chiffres au niveau du budget.

M. Serge BÉRARD : Sur cette partie eaux pluviales, on peut dire qu'il y a de gros projets qui sont en cours sur Brignais et sur lesquels nous serons amenés à revenir, qui concernent la Côte essentiellement ; projets qui auraient déjà dû démarrer et qui sont dans les tuyaux, c'est le cas de le dire mais nous y reviendrons.

M. Roger REMILLY : Il y a des problèmes de création ; des bassins de rétention qui sont à créer donc il y a des problèmes de définition du foncier ; il y a du foncier à acheter, ce n'est pas simple ; c'est assez particulier mais cela va impliquer quand même des frais assez importants pour la Ville de Brignais.

M. Serge BÉRARD : M. BLAIN, vous voulez intervenir.

M. Philippe BLAIN : *C'est un petit complément parce qu'on pourrait se demander à partir du moment où l'intégralité des frais au titre de la compétence eaux pluviales est prise en compte par la Commune, pourquoi a-t-elle besoin du SYSEG ?*

D'abord pour une question de cohérence, parce que l'eau pluviale, nous venons de le voir, est nécessairement articulée à l'eau usée puisque l'objectif, et c'est aussi pour ça que le SYSEG n'a pas perçu de prime, c'est qu'il y avait trop d'eaux claires à l'arrivée dans la station d'épuration, c'est parce que le SYSEG porte les projets, Roger REMILLY vient de le dire, assure maîtrise d'œuvre – maîtrise d'ouvrage et fait aussi l'avance de TVA et plus que l'avance puisque nous n'avons pas à déboursier au total la TVA donc prend en charge la TVA qui lui est remboursée sur les travaux et, par ailleurs, gère les dossiers de subventions susceptibles d'être obtenues et, au final, ne nous appelle que le résiduel de ce que je viens de dire. Cela n'a pas toujours été une compétence transférée ; elle a été transférée après la compétence assainissement collectif et nous allons voir ensuite la compétence dite de « SPANC » de l'assainissement non-collectif.

M. Serge BÉRARD : Sachant que le séparatif, l'aspiration des réseaux est un gros, gros enjeu effectivement et qu'en ce qui concerne les eaux pluviales aujourd'hui, la réglementation a beaucoup évolué et nous sommes obligés, vous le savez, de faire de l'infiltration à la parcelle, ce qui, à terme, devrait limiter ; enfin les réseaux vont exister car on ne peut pas toujours le faire, bien entendu ne serait-ce que sur les voiries, ...

M. Roger REMILLY : Pour votre information par rapport aux eaux pluviales, un ingénieur a été embauché au SYSEG pour une période de 5 ans, qui est payé par l'Agence de l'eau d'ailleurs, et sa mission consiste essentiellement à s'occuper de tout ce qui est réseaux d'eaux pluviales, de conseils aux communes, de conseils au niveau de la voirie, de conseils à tout le monde, et de traiter ces problèmes-là notamment aussi vis-à-vis de certains industriels aussi par rapport à tout ce qui est toitures, tout ce qui peut être remis dans le réseau ou infiltré exactement ; donc c'est un travail qui est très important et des normes qui sont très importantes à faire respecter.

Là aussi au niveau des personnes, il faut que les gens s'habituent à bien faire les travaux chez eux, séparer leurs eaux pluviales, leurs eaux usées et il y a énormément de constructions qui ne respectent pas les règles. Il y a des constructions où les gens avaient un branchement d'eaux pluviales, un branchement d'eaux usées et après les gens font ce qu'ils veulent.

M. Serge BÉRARD : L'enjeu simplement c'est que l'eau n'aille pas à la station d'épuration mais qu'elle reste sur le territoire, et qu'elle s'infiltré et qu'on la retrouve dans la nappe phréatique dont nous avons bien besoin, nous l'avons vu tout à l'heure ; les choses se bouclent sur le non-collectif.

M. Roger REMILLY : L'assainissement non-collectif, donc ce sont des gens qui n'ont pas la possibilité de se raccorder sur l'assainissement eaux usées donc 500 contrôles, 63% des visites (à cause du Covid il y a eu un problème) ont été réalisées au niveau de l'année 2021 puisque les gens ont été arrêtés et ils ne pouvaient pas faire les contrôles à cause du Covid. Il faut savoir que ces contrôles sont payés par les gens qui ont des installations autonomes. Ils ont obligation d'être contrôlés tous les 6 ans et il y a obligation de contrôle aussi à chaque fois qu'il y a une vente.

Quelqu'un qui vend une villa, qui a un assainissement autonome, automatiquement il est soumis à un contrôle de SPANC. Si la maison n'est pas correctement... si les fosses septiques ne sont pas correctement dimensionnées, il y a une obligation de mise en conformité d'1 an après la vente ; et cela est signifié sur l'acte de vente. Nous avons eu le cas à Brignais de certaines villas où les gens ont vendus leur villa, l'assainissement n'était pas conforme, ou il a été conforme à un moment les gens, au lieu d'avoir 2 ou 3 chambres, ils en avaient 4 ; ils ont augmenté le nombre de personnes logées donc cela a fait qu'il a fallu augmenter la capacité du traitement autonome et c'était signifié dans la vente qu'ils devaient bien se mettre en conformité.

Après ça se traite au niveau de la vente. Si le propriétaire vend sans faire le nécessaire... la personne qui achète est au courant. Après il a 1 an, une fois que la vente est passée ; cela peut coûter jusqu'à 10 000 €. Il y a eu un cas à Brignais où la personne avait 10 000 € de reprise complète d'installation.

Mme Christiane CONSTANT : Pourquoi ne peut-on pas mélanger les eaux pluviales et les eaux usées ?

M. Roger REMILLY : Cela se faisait dans le temps où tout allait à l'égout, c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales, tout y partait mais dans le cas d'une personne qui habite, en assainissement autonome ; vous avez une fosse septique, il y a des drains derrière. Le tout à l'égout c'est pour ne pas qu'il y ait trop d'affluents qui arrivent à la station d'épuration. Si nous mélangeons des eaux pluviales avec les eaux usées...

M. Serge BÉRARD : Oui, ça déborde. Quand il y a des grosses pluies, à ce moment-là. Ce qui se passe, c'est que tous les effluents malsains se retrouvent le Rhône en fait si ça déborde. C'est pour cela que l'Agence de l'eau est très vigilante pour qu'il y ait un séparatif qui fait que l'on ne récupère sur les stations d'épuration que l'eau qui mérite d'être traitée et pas l'eau propre.

M. Roger REMILLY : Le SYSEG aussi est tenu d'avoir des obligations ; il y a des rendements de réseaux, des obligations pour améliorer tous ces réseaux.

Déroulé des contrôles : c'est le contrôle de l'existant qui se fait. Quand il y a un contrôle de l'existant, soit l'installation est conforme, il n'y a pas de problème, soit l'installation est une installation qui n'est pas conforme mais qui est sans risque pour l'environnement. Cela veut dire que ce n'est pas conforme mais l'écoulement fait que cela ne risque rien pour l'environnement. A ce moment-là, il n'y a pas de mise hors-norme qui est obligatoire sauf s'il y a vente de l'habitation.

Après il y a des contrôles qui font que l'installation n'est pas conforme du tout, qu'il y a un risque pour l'environnement, et il doit y avoir une mise aux normes obligatoire au bout d'1 an. Ce sont tous ces contrôles qui font qu'il faut aussi respecter la nature, même dans la campagne je dirais ; dans les coins un peu particuliers pour éviter qu'il y ait des pollutions des sols et des pollutions de l'environnement.

M. Serge BÉRARD : Donc en 2021 il y a eu 84 contrôles qui ont été faits sur l'ensemble du parc de l'assainissement non-collectif.

M. Roger REMILLY : Sur Brignais, oui, c'est ça.

M. Serge BÉRARD : Merci M. REMILLY. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? C'est un sujet, nous avons un spécialiste, profitons-en.

C'est mon tour de vous parler car Guy BOISSERIN, à qui j'aurais gentiment confié cette mission n'est pas là.

4. Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG)

Rapport d'activité 2021

Rapporteur : Serge BÉRARD et Guy BOISSERIN (excusé)

M. Serge BÉRARD : Il y a beaucoup de chose que vous connaissez déjà ; je vais passer assez vite. Il s'agit du rapport d'activité 2021 qui porte sur notre Communauté de communes, de 5 communes, qui a une superficie de 50 kilomètres carrés et 31 000 habitants (c'était le dernier recensement je pense, un petit peu vieux déjà).

Les compétences, vous les connaissez également, ce sont donc toutes les compétences qui sont portées par la CCVG et donc financées par la CCVG et où la CCVG devient totalement autonome sous le contrôle bien entendu, des élus de la CCVG dont certains sont ici. Les compétences obligatoires, lorsque c'est mis en place, c'est l'aménagement de l'espace communautaire, le développement économique, je les passe.

Sur les optionnelles, en particulier la voirie qui fait partie des options qui ont été retenues et puis facultatives nous avons la gendarmerie et le développement et la promotion de l'agriculture.

En 2020, pour la période 2020 – 2030, il a été défini un projet de territoire qui porte sur les 4 grands thèmes qui font de l'action de la CCVG, la transition écologique, le développement économique (une des compétences de base), la mobilité sur lequel il s'est passé pas mal de choses (j'y reviendrai) et l'habitat, donc le souci de répondre au besoin de logement de tous et de préserver un cadre de vie.

Les élus communautaires, vous les connaissez également ; en tout cas vous aurez la liste ; bien entendu le rapport complet est disponible et ici c'est une petite extraction qui a été faite avec dans le fonctionnement, un bureau et des Commissions.

L'activité administrative, c'est le Conseil communautaire qui se réunit en gros 9 fois par an ; le bureau un petit peu plus, et les Commissions, elles, vous avez les fréquences de réunion et nous voyons que le développement économique et la mobilité se réunissent plus régulièrement. Bien entendu, c'est en fonction de l'intensité des questions à traiter.

L'activité sur chacun des domaines : tout d'abord sur l'activité économique, cela nous rappelle que nous avons une activité économique extrêmement forte avec 530 créations d'entreprises en 2021, sur un potentiel existant de 3 500 entreprises ; les entreprises naissent et meurent et, en gros, sur ce portefeuille de 3 500 qui sont identifiées et que nous avons accompagnées dans le cadre des aides de la Région notamment dans la période difficile du Covid en les aidant à monter leur dossier.

Les faits marquants en 2021 : adoption du schéma économique et mise à jour du schéma d'accueil des entreprises qui, vous le savez sans doute, existe depuis 2014 et qui permet de définir nos investissements à travers la définition de 3 types de zones d'activités ; des études de filières que nous faisons régulièrement pour éclairer et mieux comprendre notre territoire et puis quelques études ponctuelles. Nous faisons aussi une veille immobilière permanente, d'abord pour s'occuper correctement de toutes les zones d'activités qui sont pilotées directement dans le cadre de la Commission voirie, d'ailleurs aussi par la CCVG. Nous avons quelques exemples d'implantations qui peuvent parfois occasionner des interventions.

L'animation économique : en fait la CCVG s'occupe du plan économique finalement de tous les types d'entreprises, qui commencent par les créateurs à travers une pépinière d'entreprises en particulier donc la pépinière accueille, et c'est récurrent, en 2021 comme actuellement, une douzaine d'entreprises qui restent en général entre 2 et 3 ans et qui tournent régulièrement. La pépinière est également beaucoup utilisée pour un certain nombre d'actions d'accompagnement des créateurs, qui dépassent largement les 12 entreprises qui y sont installées.

Nous citons, 2021, les projets qui sont en cours d'aménagement comme le Parc Moninsable, sur lequel nous serons amenés à revenir. Le schéma d'accueil des entreprises qui existe aujourd'hui dans notre Communauté de communes va servir un peu de modèle pour le développement d'un schéma d'accueil d'entreprises au niveau du syndicat du sol pour nos 4 Communautés de communes du sol.

Aménagement et territoire ; les faits marquants en 2021 : réalisation du projet de territoire avec l'agence de l'urbanisme. Bien entendu, nous développons des outils d'intégration cadastrale de SIG.

La CCVG s'est engagée comme Brignais et Chaponost d'ailleurs dans la démarche de territoire engagée pour la transition écologique (le fameux label TENTE) avec un travail fait avec l'ADEME.

La CCGV a un petit temps d'avance, quelques mois d'avance sur Brignais sur le projet qu'ils avaient commencé plus tôt. Voilà pour les principaux projets dans ce domaine.

Sur la mobilité : en 2021 comme vous le savez, nous avons transféré nos compétences mobilités à la CCGV. Tout cela s'est opéré au cours de l'année 2021, ce qui fait que l'on entre dans une autre phase aujourd'hui grâce à cette action, et que nous avons notamment transféré également la compétence et la CCGV a transféré aussi au SYTRAL sa compétence mobilités. Bien entendu, il reste des compétences autour des modes doux à la CCGV. Vous m'interrompez s'il y a des précisions mais je pense que beaucoup d'entre vous ont déjà connaissance de tout ce qu'a fait la CCGV en 2021 sur ces sujets.

La CCGV aussi s'occupe de droit des sols et en particulier comme vous le savez, nous leur confions, nous leur déléguons, bien que l'on garde la maîtrise de l'urbanisme, pour autant ils instruisent des dossiers en matière de permis de construire donc ils ont une mission de droit des sols et sont équipés, bien entendu, pour remplir pleinement cette mission avec, en particulier comme projet, qui était en cours et qui a été réalisé, la dématérialisation pour l'instruction des dossiers.

Pour l'agriculture qui est également une compétence, nous avons assez peu d'exploitations sur notre territoire, il y en a 44 quand même, ce n'est pas négligeable (avec 4 à Brignais) et la CCGV s'est engagée dans un projet d'accompagnement avec un projet qui avait été présenté, qui est conduit depuis quelques années, avec de nombreuses lignes d'action pour accompagner nos agriculteurs. En 2021, nous avons donc travaillé sur le lancement de projets qu'on voit arriver en 2022, le lancement de la construction d'un bâtiment agricole collectif notamment et un projet agro-environnemental et climatique PAEC.

Sur l'environnement, les actions qui sont conduites avec des partenaires sont notamment la COPAMO (le Département aussi) pour la gestion en particulier des ENS. Nous sommes touchés par l'ENS donc pleinement de la Vallée en Barret mais également sur la Communauté de communes par l'ENS qui touche à Montagny, sur le plateau mornantais, notamment des Landes de Montagny.

Egalement, la CCGV a élaboré une stratégie foncière environnementale, ce qui veut dire que ça lui permet éventuellement de faire des préemptions, de telle manière que l'on puisse protéger certaines zones.

Développement social : en ce qui concerne la politique de la Ville, comme vous le savez, cette politique est rétrocédée pour ce qui concerne la politique de la Ville à Brignais mais, bien entendu, en partenariat avec la CCGV qui s'occupe notamment du logement social avec des guichets uniques et qui permet de répondre aux besoins de tous les demandeurs de notre territoire et avec des réunions régulières qui permettent d'allouer des logements en partenariat avec tous les bailleurs sociaux.

La CCGV gère également les aires d'accueil. Il y a le terrain familial des Vallières avec 20 emplacements qui sont à la sortie de Brignais, l'aire de passage des Bois de Côtes et l'aire de grand passage qui est située sur Montagny.

Voirie et bâtiments : bien entendu, la CCGV s'occupe de ses propres bâtiments et notamment, dans ce cadre-là de la piscine.

La CCGV s'occupe également de la gendarmerie et c'est dans ce cadre-là que notre collègue Guy BOISSERIN est en charge de ce dossier et les plus gros investissements de la collectivité sont faits sur les voiries (200 kilomètres de voirie) qui sont entretenues et sur lesquelles il y a des investissements récurrents et d'entretien, bien entendu.

En 2021, il y a eu 1,3 million d'euros d'investissements de réalisés sur les voiries intercommunales ; en particulier à Brignais, la rue de la Giraudière, le chemin des Vieilles vignes, la rue Mère Elise Rivet qui nous concernaient directement.

Pour les faits marquants, il y a le lancement d'un projet d'Office du tourisme qui a été engagé. Le bâtiment n'est pas encore sorti de terre mais ça devrait se faire cette année, donc un Office du tourisme près des aqueducs romains de Chaponost.

Pour mener à bien toutes ces compétences, la CCVG dispose de finances, en l'occurrence vous voyez que les recettes de fonctionnement représentent 22 millions d'euros, donc un résultat qui permet d'autofinancer les investissements que l'on réalise. 4 millions d'euros d'investissements ont été réalisés en 2021 et je rappelle que sur le budget de fonctionnement de 20 millions d'euros, il y a 12 millions d'euros qui sont rétrocédés aux communes via l'attribution de compensation et la dotation de solidarité, ce qui veut dire que le fonctionnement de la CCVG, enfin la CCVG fonctionne réellement en gros avec 8 millions d'euros pour toutes ses activités, pour mettre toutes ses compétences en œuvre.

Elle dispose d'un service RH (je ne vais pas rentrer dans le détail), je vous laisserai l'approfondir si vous le souhaitez pour répondre à des questions. Les ressources humaines permettent de faire fonctionner la CCVG, c'est 30 agents avec une répartition femmes/hommes assez correcte et un organigramme qui vous est décrit, que vous connaissez, donc une direction générale avec Philippe SOLEILHAC et avec une organisation par pôle de compétences. Il y a également un service comptable (je passe rapidement).

Vous savez également qu'au-delà de la mise en œuvre de ses compétences, les communes de la CCVG ont décidé de mutualiser certaines compétences, en l'occurrence l'entretien de la voirie. Nous avons la compétence investissement mais qui est pilotée par la CCVG directement avec la direction budget, et tout ce qui concerne l'entretien, la commande publique, l'informatique et réseaux, le droit des sols, le système d'information sont des mutualisations de moyens qui font l'objet d'une sorte de refacturation. Vous savez que lorsqu'on utilise par exemple les services informatiques de la CCVG, ce n'est pas dans le cadre d'une compétence informatique de la CCVG, dans la cadre d'une mutualisation et que le coût de la prestation qui est rendue par la CCVG n'est pas facturée mais retenue sur notre attribution de compensation. Pour rappeler l'ensemble représente environ 400 000 € je crois, toutes ces compétences, en tout cas en 2021.

Nous vous décrivons ensuite les moyens qui sont mis en œuvre pour ces différents services mutualisés, la commande publique, les systèmes informatiques, l'information et la communication. Voilà rapidement présenté ce rapport qui, bien entendu, est à votre disposition et les élus intercommunaux se feront un plaisir de répondre à ceux qui ne le sont pas pour avoir plus de précisions.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai une question qui concerne un projet qui a été géré par la CCVG cette année. Je voulais avoir des nouvelles du chemin des Armonettes, s'il vous plaît ?

M. Serge BÉRARD : Nous avons eu une réunion publique ; nous avons convié tous les acteurs qui étaient intéressés par le sujet dans cette salle municipale.

Il y a eu une présentation qui a été faite, des retours que nous avons eus, donc des ABF qui était un point déterminant, c'est-à-dire leur point de vue sur le projet qui avait été réalisé et nous avons eu des échanges au cours de cette réunion qui ont conduit à une proposition qui a été faite, enfin que l'on porte pour la CCGV, qui est de continuer le projet mais, avant de le mettre en œuvre, il y aura une présentation qui sera faite sur ce que fera la CCGV et qui doit tenir compte pour finir le projet, puisqu'il y a, de mémoire, 150 mètres en gros qui ont été faits. Il doit en rester 200 à faire à peu près donc le haut de la pente et qui devra être fait dans des conditions différentes pour tenir compte des prescriptions qui ont été faites et que la CCGV doit prendre en compte. Ils viendront nous proposer cette réalisation avant que ce soit mis en œuvre. Nous en sommes là de la démarche.

Nous attendons d'avoir tous les éléments pour reproposez une réunion et pour la poursuite de ce projet-là.

Puisque nous évoquons cela, il y avait une réunion de concertation, je pense que nous avons l'expérience malheureuse des Armonettes qui a conduit à faire prendre conscience à tous qu'un travail de concertation était indispensable et faisait gagner beaucoup de temps à la sortie et nous avons eu par exemple, dans cet esprit-là, une présentation du projet de la rue Bovier-Lapierre qui s'est tenue lundi, où nous étions vraiment en phase amont, c'est-à-dire qu'à partir du moment où il y aura une prise en compte de toutes les remarques qui ont été faites par toutes les personnes qui étaient présentes (il y avait plus de 50 personnes je pense, pour ceux qui étaient là), et qui seront pris en compte pour une présentation d'un projet plus abouti dans une deuxième phase. Je pense que la CCGV est désormais bien ancrée dans cette démarche et c'est une bonne chose.

Mme Solange VENDITTELLI : Pour la réunion justement du lundi, j'ai reçu l'invitation le vendredi donc je n'ai pas pu y aller et j'y serais bien allée. Je l'ai reçue par mail le jeudi, je ne l'ai lu que le vendredi donc le lundi j'avais déjà pris des engagements et je n'ai pas pu venir.

M. Serge BÉRARD : Je pense que, normalement, tous les élus devaient être conviés en même temps que nous avons fait les invitations au public.

Mme Sylvie GUINET : Nous l'avons eue le vendredi également.

M. Serge BÉRARD : C'était sur l'agenda mais je pense que c'est un loupé. L'idée est que lorsqu'on convie, nous distribuons, là en l'occurrence dans les boîtes aux lettres donc il faudrait qu'à ce moment-là ; là je demande aux services de le retenir ; dès l'instant où l'on communique l'information au public, il faut que les élus le sachent en même temps ; il n'y a aucune raison. S'ils n'ont pas la chance d'habiter dans le coin, ils ne reçoivent pas dans la boîte aux lettres et c'est bien dommage, donc soyons vigilants sur ces questions-là aussi vis-à-vis des élus puisque nous faisons beaucoup d'efforts donc c'est dommage lorsqu'il y a des loupés ; effectivement la réunion était très intéressante.

Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant la CCGV ?

Nous passons aux questions diverses pour conclure ce Conseil municipal, si vous avez des questions.

Mme Sylvie GUINET : Je voulais revenir un peu sur l'article qui est paru dans la presse concernant la médiathèque. Je pense que cela fait beaucoup de choses par rapport à cette médiathèque. J'ai pu lire qu'il était grand temps de moderniser, d'adapter ce lieu aux attentes des utilisateurs et qu'il n'y avait rien de fait depuis 34 ans.

Je vais juste vous rappeler que nous avons refait les peintures, que les sols avaient été refaits, que nous avons installé une banque de prêt, que nous avons installé des automates donc de dire que rien n'a été fait ; alors effectivement nous n'avons pas dépensé 620 000 € mais nous n'avons pas mis nos œufs dans le même panier. Je trouve qu'il y a des articles dans la presse qui dès fois, mériteraient peut-être d'être corrigés ou ne pas apporter ces jugements de mauvaises informations. Si nous lisons le Brignais magazine, il y a des choses qui ont été notées à ce moment-là. Donc il y a eu des choses de faites depuis 34 ans. Merci.

M. Serge BÉRARD : Je pense que nous ne sommes pas responsables de ce qui est écrit dans la presse, malgré tout. Je ne sais pas, malheureusement ; nous aurions pu en reparler à la sortie de ce Conseil municipal avec la journaliste qui a réalisé les articles, mais le fait est que nous savons très bien qu'il y a eu des choses de faites. Pour être un usager régulier, j'ai pu le constater.

Je crois qu'il y a dû avoir plus de 100 000 € qui ont été mis dans le mandat précédent sur la médiathèque donc il y a eu entretien correct. En tout cas, sachez que nous n'avons pas de volonté de nous inscrire dans une polémique de cette nature et que s'il y a une interprétation ou une écriture qui n'était pas appropriée, je rectifie le tir et nous n'avons fait que, effectivement, pour le coup mettre un investissement bien supérieur puisque nous étions à 600 000 € d'investissements pour faire une refonte en fait, et je crois que c'est cela qu'il faut dire. Il ne s'agit pas de dire que la médiathèque n'était pas entretenue, n'a pas suivi un cheminement d'amélioration régulier mais que là il y a eu effectivement un effort significatif pour la transformer, la moderniser de fait. Je pense que nous pouvons en rester là sur cette question.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je me permets juste de préciser que lors du discours de l'inauguration de la médiathèque, enfin des travaux de la médiathèque, j'avais surtout précisé que les étagères n'avaient pas été changées depuis 34 ans ; que c'étaient les étagères d'origine.

Il me semble que du coup, au niveau de la presse, cette parole-là s'est étendue à l'ensemble de la médiathèque mais comme le dit M. le Maire, nous n'avons pas connaissance des articles qui sont produits.

M. Serge BÉRARD : Qui en général sont de bonne qualité d'ailleurs, je dis le dire, mais là en l'occurrence il y a peut-être eu une interprétation...

Mme Anne-Claire ROUANET : Une interprétation un peu poussée.


Mme Sylvie GUINET : J'ai eu le droit aussi à faire des articles avec la presse. Il suffit de leur dire « attendez, il faut bien préciser les choses ». Là nous lisons quand même que c'est entre guillemets. Nous n'allons pas y revenir mais le Brignairot moyen lit cela ; donc en 34 ans, rien n'a été fait. Je voulais juste rectifier le tir, c'est tout.

M. Serge BÉRARD : Vous savez, Mme GUINET, le Brignairot moyen n'existe pas. Les Brignairots qui s'intéressent à la médiathèque savent qu'elle a été correctement entretenue ; tout le monde le sait bien. Ne mettons pas d'énergie, je pense, où ça n'en vaut pas la peine.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Merci pour votre ponctualité et pour votre fréquentation à ce Conseil municipal, avec tous les élus et c'est une excellente chose et je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 30

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 novembre 2022	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 30 novembre 2022 
Christine MARCILLIERE (Secrétaire du Conseil municipal du 16 novembre 2022)	Le 30 novembre 2022 